VENTES A L'ENGAN.

PROPRIÉTÉ

Commerciale DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET 706 RUE STE-ANNE. Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE. No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Seccession d'Emile B. Angaud No 51,621-Ceur Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

TL sera vendu à l'enchère publique, MER-CREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanceur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, Mo 803 Pardido, entre les rues Carondelet et Beronne, en vertu de et conformément à un sedre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Chvile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division B. daté le 16 avril 1903, pour le compte de la succession ci-desgus, la propriété en-après décrite, à savoir—

Nos 909-912 RUE ST-LOUIS

Un cortain ot de terre situé dans le Deuxiè-Un certain 'ot de terre situé dans le Itenzième District de cette ville, dans l'ilet Ne 90. herné par les raes St Louis, Toulouse, Dauphine et Boargugne, isquel dit loi mearant 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 69 pieds de profondour, avec les bâtisess et améliorations qui s'y treuvent, désigné par les Nes 909-913 rue St Louis. Les améliorations comprenant une résidence denble en briques, senteennt trois chambres et une cuisine de schaque côté, aussi citerne, latrine, hydrant, avec corridor de chaque côté. Leuée 12 dollars chaque côté. Achetée de Mms M J. Alles, par aoue de A. E. Bienvanu, ancien metaire, daté le 22 avril 1872, envegistré dans le livre des transferts 101, foite 266.

-1I ----No 716 RUE DAUPHINE. Coin de la rue Oriénns.

eur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages, et contenant au rex de chaussée trois chambres: quatre shambres au premier étage, trois chambres au deuxième étage; aussi une enlaine en priques à deux étages et rer de chaussée contigu, avec une chambre an rer de-chausée et une chambre à chacun des étages supérieurs, esca-Jist dans la bătiste de la cuisine, cour et rez-Ecchaussée parés en pierres plates, citerne, latrine etc.. et portant la numéro municipal 716 rue Dauphine, forment l'encorgnure de la rue Orléans. Achetée de veure E. H. Leh man, par acte de Jules F. Mennier, notetre. date le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III Nos 785 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet Ro 59, berné par les rues Royals, bre Anne, Beurben et Oriésna, lequel let formant l'en-Bourben et Oriéans, lequel let formant i'enceignure des rues Royale et âté anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'ap. és un devis de D. E Seghers, voyer, été le 14 avril 1903, 53 pieds à pruces à lignes de face à la rue Ste Anne, vae guremière profondeur et façade à la rue Ste Anne, vae guremière profondeur de 70 pieds aur la legne de côté, de la se retressissant de 3 pieds au rune ligne courant vers la rue Ste Anne, vae guremière profondeur de 70 pieds aur une ligne courant vers la rue Ste Anne de là 12 pieds, 7 pouces, sur une deuxième prefendeur a la ligne du fond et 50 pieds 3 pouces. À lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot "E", ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nes fats le Cadix, Constance et Jens, daté le 7 foili 72, tune portion de la propriété achetée de Wm A. Kernaghan par acte de Jules Meunier, actaire, daté le 7 soch 1886, enregistré dans l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par de la date de la vente jusqu'au paisment finsi, toutes les clauses usuelles de sécurité, et capter un protain de l'acquéreur parait les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication.

Acte de vente payant les raxes de 1902; 10 pour cent au mement de l'adjudication. Avre 122, page 867. àvre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véran-dah s'étendant tont antour du becond étage, le rex-de chaussée scoupé par A. Hymel & co-zomme magasin de moubles. La partie supérieure est divisée en sobles. La partie au périeure est divisée en deux corps de logis, me avec hall entrée par le No 735 rue Europaie, si cautenant hall sur le côté, 2 chambres à soucher salen et quisine: citerne, hydrant, cabinets bas et hant; l'autre serps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Sie A mue et contient pallier, quelques aix chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc... et parte les Nos 735 à 741 rue Eoyale et 706 rue Sie Ame. Le res-de- hausers est loué à bail jusqu'au \$1 aott 1903 \$600 par aa, payable measuel-lement \$50 par mois, la partie supérieure est leuce \$40 par mois, mayable mon-nei-lement. Saisant un tetal de \$90 par mois pour tecte

No 714 RUE STE ANNE.

Un certain lot deterre situe dans le Bennie me ifirt de cette viile, dans l'îlet No 59, borné les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Boyale lequel lot est désigé par la lettre B. Burua. croquis de D. E. Seghers, vever daté le 14 avril 1903, et meaure 42 pede 10 pautes 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 paids 3 pouces 4 lignes de profondeur. et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, amacuble avec les bâtisses et améliorations qui

by treuvent.
Les amélierations comprennent une résiden-Les amélierations comprennent une residen-ne a un étage en briques et en bols syant ha l' sur-le côté, aussi galerie aur le côté, salon, séoux obambres à courèner, cuisins, salie à manager, chambre à bain, etc. water works, lieux d'aleance, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Loué \$20 par

nets. Etant la portien la plus près de la rue_Bour bou de la proprieté acquise de J. D. Ennard de la propriété acquise de J. D. Ennard des autres par acte pardevant Oscar Drouet. Maid avril 26 1886 enregistré au Bureau des la bénations, livre 122, page 567.

Termes et conditions -La meillé en plus comptant, et la tauance a un c.édit de un on a

mu et deux ans. à l'option des acquérents en et privilège et hypothèque apéciale de vense de non alienation et vente saus estimation se de fon allemation et vente sain saturation et circ pour eent pour henoraire d'avocaten san de pour eule pour enfercer le pairement des billers et toutes les sattes clauses sobolios dans los actes de vente les acqué-reurs d'amurar les améliorations pour les montent de 1s portion à crédit e de transférer les polices au porteur des bit. VENTES A L'ENCAN-

Spear & Escoffier. Spear & Escoffier.

a majournement ion sentes un neutro, et de déposer avec l'encant-iur dix pour cent du prix au moment de l'adjudies son et aver ûrest aux loyers soulement du jour ob se passera l'acte de vante. de vente.

Antes de vente pardevant Jules F. Mea nier netawe non Fain des nequérers nimit que les tunbres d'interna revenu.

Jérème M unie, Charles F. Claiborne,

et Résidences Denis, Danziger & Tessier.

19 avril-19 26-mai 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District. Frank Sharp, Jr., et als, vs Henry Zeiler es al No 58,208—Cour Civils de District peus la paroisse d Orléans.

La parolase d Orieans.

DAR DENIS, DANZIGER & TESSIEB—

J. C. Denis, Encasteur— Bureau No 134
rus Carendelet.—MARDI, 26 mai 1903,
à midt, à la Bourse des Propriétés Foncières,
311 rus Baroans, éntre les rues Gravier et
Union, il sera vendu à l'enchère publique en
verta d'un jugement rendu le 2 janvier 1901,
et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon. Geo.

E. Théard, juge de la susdite Cour, Division

Z, dans l'affaire el dessus intitulée, la ci-après
décrite propriété à savoir. et signé le 29 janvier 1901. par l'iton. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour. Division s., dans l'affaire et dessus intitulée, la cl-après décrite propriété à savoir:

1º Deux lets de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dasignés par les Nos 5249, 5251, 5255 et 5257 rue Annomaistion, consistant en deux cottagés doubles cantenant de chaque cêté 3 chambres, citerne, hangar, etc., attues dans le aixième district de cette ville, dans l'itet Mo 135; borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation jautrefois Jersey] et Beilecastle, et désignés par les Nos5 et 6 aur un plan de F. Teurné, daté le 23 juin 1866; lesaitte lots sont centigne et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annenciation sur 110 pieds de profondeur.

2º La meitlé du let No 2 et la moitlé du let No 6, dans l'ilet No 78, berné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyen et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Frent sur 75 pieds de profondeur, désignés par les nes 4867 et 4849 sue Water ou Front. consistant en un cettage deuble contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3º Trois certains lets de terre ausemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixtème District de cette ville, dans l'ilet horné par les rues Tohoupitoulas, Valmont, Beilecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et masurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 35 pieds 7 pences 7 lignes de face à la rue Tcheupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Tcheupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur aur le ligne le séparant du lot No 2; et le let No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tcheupitoulas, et comprenant un cottage de la le contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citorne, etc.

4º Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et amé lerations qui s'y trouvent la vec les bâtisses et amé lerations qui s'y trouvent la cottage double contenant de chaque cô

The certain let de terre, situé dans le Beuniè.

The District de cette ville, dans l'het Ne 73
borné par les rues Dauphine, Orléans, ¡Bourbon et 5t Pierre, lequel lot mescurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine au 31 pieds de profondure et façads à la rue Derbine, le tent plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine, Les médiurations compresant la joile résidence en briques à treis étages ja es rue Magains, commenses en briques à treis étages ja es rue de chanasée, avec veranda en for ouvragé gure de la rue Jens, sur 95 pieds 5 pouces es 5 lignes de préfoudeur. Les amélierations cant a un point 66 pieds 4 pouces de l'encol-gnure de la rue Jens, sur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profeudeur. Les amélorations sept désignes par le No 4430 rue Magasins. et comprenant un joi cottage simple, retiré de la banquette, barrière en for sur la fagade, contenant 5 chambres, cirruse, galeries, nangar, etc. La maison est bien tapissée.

5º Deux lots de terre, ensemble avec les hâtiases et améterations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette vule, dans l'ilet borné par les rues Water. Constantinople, Tohoupitou as et Austerlitz, désignée par les Nes 11 et 12 dudit ilet et faisant face à la rue Water, ie let No 12 formant l'encoi-grure des rues Water et Austeritz; lesdits lots mesurant ensemble, plus on meins, 50 pleds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds

Constantinople sur lec'té le plus près de la rue
Constantinople sur 92 piede 1 ligne de
face et prefundeur sur la rue Austerlits. Lesdites améliorations sont désignées par les. Nos 400, 408 et 410 rue
Austerits, et comprenant un cottage simple Austeritz, et comprenant un cottage simple et double; le sottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage desble 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le shemm de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble aves des bâtiseses et améliorations qui s'y trouvent, danséle Sixième District de estte ville, dans l'îlet borné par les rues Laurei, Cedix, Constance et Jens, d'après le plan dressé par H. M. Rothausen, daté le 7 inillet

ANNONUE JUDICIAIRE. Résidence à deux étages En briques et bois bien située et bien cons

traite. 1742 rue Clio.

Zntre les rues Carondelet et Baronne. Succession de Rose Golden. No 70,070-Cour Civile de District pour le paroisse d'Oritique.

DAR DZNIS, DANZIGER & TESSTER, Encanteurs — Bureau No 184 rus Carcadelet — MARDI, le 28 avril 1908, A Carcadelet — MARDI, 1e 28 avril 1908, a midi, à la Bourse des Prop jétés Foncières, 811 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, on vertu d'un erdre daté le 26 mars 1908, de l'Hun. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour. Division D. dass l'affaire cideseus intifulés, la propriété ci-après décrite,

à saveir:

La résidence a deux étages en briques et bols, bien située. No 1742 rus Cito ditra les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galenie etc. ceur ravée, citerne hangar, etc. et plus loin dacrite comme un certain lot de terre avec touten les bâtisses et améliorations qui s'y trevent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carendelet, Erate et Baronne, désigné par le No 3 dadit ilet, sur un plan dressé par Hedin à Schlatbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notsiré en cette ville, lequel tit lot mesurant 26 pieds de face a la rue I liel sur 93 pieds, plus on moins, de profezdit lot menurant 26 pieds de face a la rue I lin' aur 83 pieds, plus on moins, de profezdeur entre tigues parallèles, borné dans le fond par une al ce de 5 pieds de largeay, commone au dit lot et autres.

La maison est en bon état. A proximité d'écoles, d'aglises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement pavant
Conditions— La tiers ou pins comptant, la balance en un et deux ans avec intérêt au

Conditions—i, a tiers ou pins comptant, in balance en un et deux ane, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la veute, représenté par des billets de l'acqué-reut, garantis par hypothéquejet privilège de veutent en la l'accounteix bandon l'acquirent rendent ani la propriété vender, l'acquirent assument le neleurent de foutes les taxes de 1993 et devant paper 5 pour cent honoraires davocat en cuade procés por les hicles l'acte de vents devant contentr times les clanque unuelles, continueres et autres de sécurité. IO pour cent an m ment de l'adjudication.

Actes de vecte pardevant J. M. Quinters. Ecq., notaire, anx frais de l'acquérent 28 mars-28 29-svril 5 12 19 26 à date

VENTES A L'ENCAN

ANNOHOM JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE. A l'encan à la Bourse des Propriétés Fencières.

311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 19 310. Cour de Circuit des Etate Unic.
District hat de la Lugislans.

Mme Feliciana K. Miles va New South Build-

ing and Loan Association.

ing and Lean Association.

CONFORMEMENT à et en verta d'un ordre et decret de l'Hon Charles Parliange, jage de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affair en desaue intitulés et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée 3 avril 1903, sar la pétition de Johnsten Armatrong, Receveur de la New South Building and Lona Association, desamadant l'auterisation de vandre la propriété foncière ci apres déorite, appartenant à helite. New South Building & Loan Association, dans la ville de la Neuvelle-Orisans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis an évidence et à mei adressé comme maître jocummissaire de faire lesdites vantes, je procédarai à l'enchère publique. À l'heure et aur les lieux ei desaus rentionnés: dessus " entionnés:

Premièrement -- Un certain let de terre dans

Premièrement — Un certain lot de terre dans le Troisième Distriet de cette ville, dans l'hiet No 1532, borné par les rues Dupré, Lappyreuse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à le rue Dupré, la même largeur dans le fond, aur une prefondeur et façade de 90 pieds 1 ligns sur la rue Lappyrouse, desquelles deux rues il forme l'enco-gnure.

Deuxièmement — sept certains lets de terre dans le Troisième District de la Meuvelle-Oriéans, dans l'illet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désiguée cemme lots 20 à 26, inclusivement, mesurant espembles 193 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une

et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin a Mane Julie Quantin, pardevant W. 3. Castell, ancien notaire, en cette villa, le ler mai 1875, iequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit slan commes vait. Le lot No 5 mesure 27 p eds de face à la rice Nord Rempart eur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord hempart, sur 198 piede, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face a la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fondant une prefondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes au rue ligne le diviet annoxé à un acte de vente de feu Patriel

Nord Rempart, sur 30 pieds 2 ponces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une prefondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 peuces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 peuces et 6 lignes sur la ligne de côté epposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement Un certain lot de terredans le quatrième district de cette ville, dans l'hiet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Baratoga, désigné ecume lot A, sur un plan fait par Edgar Pil.é, veyer, daté le 4 mars 1993, d'après ledit plan le lot A forme l'eucoignure des rues Deuxième et Saratega et mesure 42 pieds 9 ponces de face à la rue Deuxième, la méme largour dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 peuces et 6 lignes sur la rue Saratega.

Sixièmement — Un certain lut de terre dans le Quatrième District de cette ville dans I liet No 287 borné par les rues Deuxième, Rompart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit let "B" est sivié à une distance de 42 pieds, 9 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces et 6 lagres au maurs 30 pieds, l'epeuces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces et 6 lagres. pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignos, satre lignes parallèles.

Septiémement—Un certain let de terre sitté dans le Quatrième District de cotte ville, dans l'ilet borné par les russ Deumième.

Baronne (anciennement Baschus). Première

Baronne (anciennement passenue), a verseue et Carondelei (anciennement Apollon); jedit lat atant désigne par le No Quatre sur pr lot étant désigne par le No Quatre pian annexé à un acte de vente passé parde-vant Théodore Guyol, audien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face a la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouess et 1 ligns de prefonden-et est aitus à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Casondelet et Deuxiè

me. Huitièmement—Un cortain lot de terre dans Huttemement—Un certain lot de Prie dans le Quatrième District de esté ville, dans l'Itel. No 118, borué par les rues Censtance, Laurel, Huttième et Neuvième, mosurant, en mesure américains. 32 pieds 1 peuce 4 lignes de face à la rue Huittème, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 peuces, desquelles rues til forme l'ancoignants.

Constance de 25 Disas 5 peuces, desqueires rues il forme l'encoignure

Neuvièmement.—Un certain let de terre situé dans l'ilet borné par les rues Howard, Milan, Long (eu Fieret) et Marengo, ledit let étant désigné par le numéro 22 aur un certain plas assigne par le numero 22 sur un cercais plan privé ou devis éduit let annexé pour réfé-rence à un exte d'achat par la New Seutà Building and Loan Association de Rudoiph M. Jung, passé pardevant Félix J. Paig no taire, le 22 septembre 1898, lequel dit let mesurant d'après ledit blan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 piede de profesdeur 1º La propilété ci-desus premièrement de crite a des améliorations desans. Lonés comme épicerie et résidence. La propriété est commune comme le No 1600 rue Nord Du

pré. 2° La prepriété ci descus troisièmement décrite a des améliorations dessus, commes comme 3042 rus N. Remparts.

3º La propriété ci-dassus quatrièmement décrite a des amélierations dessus commes comme le cottage No 4523 rus N. Remparts.

4º La propriété ci dessus cinquièmement decrite a des amáliorations consistant en va cottage deuble connu comme Nee 2037-39 cottage deuble count comme Nee 2037-39 rue Denxième. 5° La propriété ci-dessus sixièmement dé-

crite a des amélierations consistant en un cottage double cennu comme Nos 2031-33 rpe Deuxième. rre Denxieme. 6° La propriété ci deseus septiémement décri es des siséliorations consistant en une vaste residence à deux étages, leuée à \$40

7° La propriété ci-dessus hattièmement décrite à des améliorations 22-dessus consis-tant en un cettage double, consu comme les Nos 938-40 rue Huitième La propriété oi dessus neuvièmement dé-

orite à des améliorations là-dessus consistant en une maison comparativement nouve, comme comme le Ne 4117 rue Howard. Un tiers on plus comptant et la balance payable en un, deux et treis ans, d'amentré par billets à recevoir de l'acquéreur portant buit pour cent d'intérêt par an à son ordre, ende pour cest a interet par an a son ordre : suce-sée en blanc et garantis par à prestaèque et lieu de vendeur avec confession de jugement et les autres atipulations usunelles pour ga-rantir le pa ement des billets dudit caractère; ladite vente devant être anaoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux temprimés is us régulièrement et syant une circulation géné-rale èn cette ville, un imprimé en angule et l'autra dans la langue française; isoquelles annonces contiendrent une description générale de la propriété devant être venius, et doit référer les acheteurs projetés au registes e cette affaire, et spécialement à ce décret pour

plus suples informations.
Il est de pius ordenné, adjugé et des été one lendites ventes doivent être faites house to the date of the terms of the second of th enjosci di dessus séparément décrites devant être offertes et vandues séparément et aucune vente ne davant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette ceur, et l'acquéreur et les acquéreurs devant payer eu nesumer les taxes pour l'annés 1903 en plus du montant de leurs enchères resees

Il set de plus graonné adjugé et désrété ammissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite, et il est ordoun décrétée devant être faite, et il est ordonné de procéder namédiatement. d'annomer la dite propriété à vendre au jour fixé par ini, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre à la requête du re covaur, et de procéder avec la même à n'un perte quel jour auquel il pourrait être ajouraé et de requêrir de l'enchériaseur ou des enché risseurs houreux le paiement immédiat. À Johnston Armatrong, recevent, au comptant ou par chêque certifié à l'erdre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives. intes respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et decrété nes le Mattre Commissaire, doit enregistrer lans cette affaire, dans cette Conr. un l'apport de la vente ou des ventes et any la confirma tion de cela ledit receveur devra exécuter u sion de ceia, iouit recevair devia executer ut, acte no des actes de vonte de ladite proprieté à l'acquéreurs pardevant un actaire sublic Afment, qualifié en cette ville, davant être choisi par la zocessur, les finds de

cela devant être aux dépens de l'acquérent en des acquéreurs en plus de leurs enchères

VENTES A L'ENGAN.

J. L. Unorato.

respectives; et à l'exécution du dit acte note rié ou actes de vente, l'acquérent ou les acqué rours deiveut compléter son ou leurs en hères en payant ou det v ant au receveur la bainne en payant on del v ant su receveur la bat-mee du comptact on des villets hypothécaires dus sur a valoir de o la et doit là deceme être mis et posa-seion des lieux alual xundus et frametérérée et sers inventi avec el aura pessession et louissance de ladite prop icit adressée sour étre vendue comme entièrement et complètérent comme fadite New Fouth Building and Lean Assciation ou res précidence et a (1 re benu ou possesser de la même, et l'hre et de hugée d'aneune et de bause reclamations, de chaque et toute personne leque, est intéresso dans ou représenté par anguse personne à ce precès.

J. I., ONORATO, Mattre Commissaire. 5 avril -5 12 19 26-mai 3 5

ANNONOS JUDICIAIRE

Buccession d'Agmas C. Labmant, semme de Bernard J. Helmke. Ne 69, 465 — Cour Civile de District pour la pareisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un erdre de l'honorable Sour Civile de District pour la Pareisse d'Or-Rass, ledit ordre daté et aigné le 10 mars 1908, et adreasé à Joseph L Onesate, eloanteur, le vândrai à l'enchère publique, à la Bensee des Propriétés Foncières. 311 rue Barenne, MARDI. le 28 avri. à midi, le prepriété foncière é-après: Un estain los de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à sela apparienaut et en dépendant, situé dans le Deuxième D-swint de ette ville, dans l'iles berné par le Chomin du Bayon St Jaan. les rues Roman, Hépital et Prieur; ledit let est désigné par le numéro "jessit "sur un plan fait par laidore à Fréman, daté le 3 désembre 1866; ledit lot mesurant 25° 10° 4° de face à la rue Riman, 117° 7° de profendeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hépital, et 106' b'' 2° aur la gauche de la ligne, liaquelle sépare le lot 'huit', et 31' 1' 70° de largeur dans le fond; aussi, au même moment et enfroit, un lot d'effets mobiliers (incluant un plano), d'après l'inventairs. Conditions—Pour la prepriété soncière, comprant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente pardevant Thée, Culoulo, notaire, et faisant ou dépôt de 20 paux sent du prix d'achat au mement de l'adjudication avec l'encanteur conditions—Pour les effets mobiliers et Place memis, 303 rue Baroune. Succession d'Agnes C. Lebnant, femere Bernard J. Helmke, Ne 59,465 - Cour Ci eourier en Propriétés Fonsières et Place ments, 303 rus Baronne. 22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

Peter Gallagher

Successeur de Curtis & Gallagher

MARDI, LE 28 AVRIL 1903. UN JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 1715 rue Bourgogne. Entre les rues Kerterec et

Une occasion d'acquérir une petite résidence.

DAR PETER GALLAGERE, Escantege A. Bureau No 846 rus Commune—MaRUL le 28 avril 1903, à la Bourse des Propriétés Foucières, No 311 rus Baronne, à midi. Post plus amples informations voyez le plan à la

plus amples informations voyer le plan à la Bourse.

Termes et condi ions—Un tiers eu plus comptant, la salance s'il y en a en un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente L'acte de vente cevant être passé pardevant WmJ. Formesto, notaire, aux frais de l'asquéreur; les taxes de l'année courante devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour c-nt devant être fait au moment de l'adindication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, Ne 846 rue Commune.

25 avril—25 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE. MARDI, LE 5 MAI 1903.

Une Résidence Simple en Bois-

No 2418 rue Bourgogne.

Mesnrant 30x127', 10", 5", dans le district favori comme piacement de vetre argent où la propriété augmente toujoure en valeur. Specession de Paul Luscy.

No 69,910-Cour Civile de District - Divi sion C.

PAR PETER GALLAGHER, escauteur—
No 346 rue Commune — MARDI, le 5 mai
1903 amidi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baroune, il sera vendu à
l'enchère publique, en vertu d'un ordre de
l'Hon. John, St. Paul, juge lale la Cour Civile
de District pour la Paroisse d'Orléane, daté et
signé le ler avril 1904, et à moi adressé dans affaire ci decaus intitulée. affaire ci-deems intitules.
Un certain let de terre ensemble avec les
bâtisses et améliorations qui e'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville. tues dans le troisième distriou de cette ville, designé par la lettre A. sur un pian fait par L. N. Fonché, le 18 mare 1856 et déposé en l'étude de A. Abat, notaire, ledit lot de terre est borné par les rues Espagne. Dauphine, Mandeville et Bourgogne et meaurant en mesure américaine, trente piede de isce à la rue B. argegne sur cent vingt sept piede dix pences et ciaq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 14 mars 1883 par acte pardevant Juo R. Legier, notaire. Conditions—Jemphant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux freis de l'acquereur. Les taxes pour l'année sourante devant être assumées car l'accéréent.

PETER GALLAGHER, Rucanteur. No 846 rue Commune.

N. B. Un dépôt de dix peur ceut devant être fait as moment de l'adjudication.

3 av = 3 5 12 19 26 — mai 3 4 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Baccession de Alico M. Mateye, femme de Numa J. Ambry.

COURCIVILE DE DISTRICT pour le Pa-rousse d'Oriéans-No 70.289-Divisior C -Attendu que Nums J. Aubry a présenté ane pétit ou à la cour à l'effet d'obleair des de feve Alice M. Meteye, femus de Numa J. Anbry. décédée intestat; avid de Numa J. Andry. decodes intestat; avus est par le présent donné à tous coux que cela peut concerner d'aveir à déduire dans les dix fours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THO'MAS UINNELL, Gref. 5 "—Pierson & Pierson avocate.

24 avril 24 28—mai 3

Succession de Carl C. A. Kurba. COUR CIVILE DE DISTRIT POUR LA parciace d'Orléans — No 70,840 — Division B. — Attendu que John Bachr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obsouir des lettres d'adammistration dans la succession de feu Carl C. A. Kurbs, décédé intecht; avia est par le présent dans à tous conx que cela peut concerner d'aveir à déduira, dans les d'x jours, les raisons pour tesqualles il ne secrait pas fait droit à helle pétition. Par crâps de la Cour. THOMAS COMMEUL, Grefler.—Jesoph Sinai, avecat. 17 avril – 17 21 28

CONSULAT DE FRANCES --▲-

LA NOUVELLE-ORLEANS. BURRAUX. 624 rue Gravier au haut de

la Banque des Citoyens. Des renseignements sont demandés ent les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont pride d'en donner avis au Consulat

> Liste de publication. POUR MARS 1903.

Grand, Pierre Prospe Andrienz Jean Andrieux, Jean Azéma, Jean Bascoulergue, Pierre Glaverie, Victor Descannets, Louis Juge, Emile Latage, Pacifique Lavedan, Valentin Urtet. Jean Marie Perrant, Jean Baptiste Hamond, Louis Aim Ribet, Joseph Lenis Rodrigues, B Frespech Casimir Sorbet, Louis Gasselin, Luoin Ar- Theil-Magandis, Emi mand Girard Didier

Watelet, Engene Signé: le Coami F. AMBROGI. VFNTES A L'ENCAN-

ANHONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE -DELA-

Résidence et Magasin en briques à deur étages,

Avenue lauisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Doeks Stuyvesaut", offrunt une grande occasion pour spéculation et placements profi-

Cottuges Simples et Donbles et Lois à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Qua-trième District.

Et une action du Sun Insurance Co. James Wilson, individuellement et comme administrateur.

George Wilson et als. No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & RERNAGRAN-W. DAR MACON & KERNAGHAN—W. A.

Kernaghan, encanteur. Bureau 138 rue
Carondelet. JEUDI. 1e 28 mai 1903, a
midi, a la Bourse des Propriétés Foncières, No
311 rue Barcane, il sera vendu à l'enchères
rablique en vertu d'un jagement readu 1e 12
juin et signé 18 juin 1904, par l'Hen. W. B.
Sommer ville, juge de la sue dite cour Division
D.dana l'affaire el-desses intitulés la propriété
el-après décrits, à saveir:

Actions. Le sertificat No 1276 pour truis actions dans le funds capital de la San Ivenrance Company de la Nouvelle-Oriéans, à la valeur an pair de cent dellars par action.

Propriétés Foncières 1° Le magasin en oriques à deux étages. No 3338 res Tchoupiteulas, au com sad est de l'avenus Louisiana, contenant magasin es entrepot sur le rez de chaus-ée et plusiurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décit comme un certain les de terre chambres a concar an premier chage. Le terrain est décilt comme in certain lot de terre avec toutes les hâtisses et amé torations, situé dans l'ancien Faubourg Piaisance, dans l'ancienne Faroisse de Jeférson, dans est Erat, maintonant dans le Sixième District de cette ville. Ledit let est décigné par la lettre Jure un plan de Beolamin Buisson, voyer, daté le 8 sont 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Faroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encongenre de la rue Tchoupito ilas (assien nement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wittz) et mesurant 33 pada, 1 pouce de face à la rue Tchoupiteulas (antréfois Levée) aur 200 pieds, plus su meins de profondeur et façade aur l'avenue Louisianns et a étandant au fleuve Mississipi, easemble avec tous les droits de béure et de terre rapportée à l'avenue Leuisiann (autrei 26 Grand Levée) et l'avenue Leuisiana (autrei 27 Grand pris antre la dite rue Teleupitou as (autrefois Levée) et l'avenue Leuisians (autrefois Grand Coure de Wiltz) et la rux Toledanezet le fiouve Mississipi. Cette propriété est à la tête de système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenne Louisians, et juste sudessus « u magnifique " avstème terminal des Doohs Stuyvesant"—cfrant ainsi une cofficien pour la spéculation eu « placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue Les droits de batture et les accreissements faturs appartenant à cette propriété sest main nant à cette propriété aent main tenant pessédé par peu de prepriétés sur la façade du fieuve. Le grand système d'améliorations en per pectives par la Commission du Dock sesurera de tels avantages à la façade du fieuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées la-deanus.

Dauxiemamenent—Onze lote de terre ens y trouvent, attes dans le Quatrième Dis-trict de cette ville dans l'itet designé par le No municipal 69, borné par les rues Chippe-wa, St. André. Ste. Marie, et St. Thomas (autrefora Faiten), designés par les No-16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, aur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ing. nieur civil at voyer, daté le 10 mai 1960, annexes un inventaire par Jac D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant

laylor, notaire, decrit specialement et devant étre rendu comme suit:

1º Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Sie Marie, à l'euco guare Sud Est de la ree Chippewa, retiré de la banquette et centeuant quatre chambres, hangar et citerns de chaque côté. La fot de terre est désigné par le No 23 formant l'en-cesguare des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après le dit plus 30 pieds 11 pou-ces de face à la rue Ste Marie ant une profon-deur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 ligna de largeur sur la ligna du cons. picquet 2 lignes, et 30 picque do poncea et a lignes de largeur sur la ligne du fond. Loné au taux de \$240 par an. 2º Le cottage acuble en hois à un étage, reiré de la banquette Nes 631 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries. hangar et citerne de chaque côté. Le lot de

nangar et citerae de chaque coté. Le lot de terre cet ésigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 piede 5 poucos et 4 lignes de face à le rue Ste Marie aur une profendaur de 124 piede et 2 lignes, et 31 piede 6 poucos et 4 lignes de largeur aur la ligne du fond. Leué au taux de largeur aur. a ligne du fond. Loué au taux de \$240 par an.

3º Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette. Bos. 630 et 632 rue 65te Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes du chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après legit plan 31 iot no 26 et mesurant d'après letit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profosdeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes aur la ligne du fond. Loué au teux de \$140 par an.

\$240 par an.
4º Le co tage simple en bois à un étage No
628 rue Ste Marie ret ré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, haugar et citne. Le lot de terre est désigné par le Ne 26, cost gu au dit lot No 25, et mesurant d'apres ledit plan 16 pieds et 2 pocces de faca à la rue Ste Marie, aur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une isrgeur de 16 pieds 6 poùces et % lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de \$120 par an.

5º Le cet age deuble, en, bois, à, un étaga. Nes 1916 et 1918 rus Chippewa, ret.ré de la banquette, contenant 4 chambres et cite-un de chaque côté. Le let de terre est désigné par le No 22 contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit pian 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa aur 142 pieds de profondeur sur la ligne de cêté vers la rue 5 & André, le cout gu au dit lot No 25, et meaurant d'apre

ia rue Calipa-wa aur 142 piede de profondeur sur la ligne de cété vere la rue Se André, le séparant de let No 21, et "ur l'autre ligne de cété une première profondeur de 110 piede et de la a un angle droit sur une ligne «éten-dant de la vers la rue St. André une distance sant de la versia rue en autre une distance de 4 piede 1 pouce et 6 lignes, de la a un angle droit sur une ligne a étendant vers la rue Si Thomas, une deuxième prefondeur de 32 nieda, at 29 piede et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loné au taux de \$240 par au. du fond. Loné au taux de \$240 par au.

8º Le cottage double en bous à un étage,
Bou 1922 et 1924 rue Chiprewa, retiré de la
banquette et contenant 4 chambron et citerne
de chaque été. Le let de terre est désigné
par le No 21 contigu au lot No 20 et meaurant d'après ledit plan 32 pie is 8 youces et 4
lignes de face à la rue Chippewa aux une profoudeur de 142 piede sur chacune des lignes
de côté, et 32 piede sur chacune des lignes
de côté, et 32 piede sur chacune des lignes
l'acque d'une allème du fond, ensemble avec
l'acque d'une allème du fond, ensemble avec largeur sur la lirne du fond, ensemble avec l'usege d'une allée de 3 pieda de largeur d'étacdant en a rière à une distance de 43 pieda 7 pouces, pius eu moins, commune à ce lot et au let centigu Ne 20 (1 1/2 pied de ladite a les cemmune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de \$240 par au, 7° Le cottage double en boie à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contannat 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigr au let Wo 19, et meaurant d'après ledit plan 31 pieds 11 peuces 3 li-mes de face à la rue Chippewa aur une première profondeur sur la ligne de divisieu du let No 19 de 110 pieza, delà sur une igne courant à un angle droit delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds vers la rue Ste Marie une diatance de 4 pieda 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant è un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 piede: 142 piede; de profondeur aur la ligne oppusée et 28 piede s profondeur aur la ligne oppusée et 28 piede de profondeur aur la ligne oppusée et 28 piede de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée da 3 piede de largeur et s'étend ut en arrière une distance de 43 piede 7 pieuses, plus en moins, sur le côté la plus piès de la rue Ste Marie, et commune andit lot et au let contign Nu 21 (1 112 piede de lagealle allée. contigu No 21 (1 1|2 pied de 'aquelle contigu No 21 (1 1/2 pied de 'aquelle allée communes apparient à ce les No 20.) Loué au taux de \$240 par an.

8º Le cottage double eu bois à un étage Nos 1930 pt 1932 une Un ppewa contenant 4 chambres cabinet et etterne de obseus côté. Le let de terre est désigné par le No 19, contra au lot No 14 et measurant d'après ledit planes.

gu au lot No I det meaurant d'après ledit plan

33 pleds. 7 ponces et l'igne de fare a la rue le séparant du c. l'et une profundeur de 212 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pence de prefondeur, ensemble aven l'usege d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annoncia-

VENTES A L'ENGAN.

Macon&Kernaghan Macon&Kernaghan Macon&Kernaghan

tios, retire de la banquette et centenant 3 enambres et ciurne de chaque cêté. Le tot de teure est situé dans le Quarrième district de cette ville dans l'itet bord par les russ Announts ou et André, Joséphine et Lande designé comme let Nol aur un plandruis let et autres, annezé à un acte en l'étude de G. R. Sifingur, anolan pourre en cette ville daté le 13 fev let 1431, le dis los de terre meaurant 30 piede de face à la dite rus Amonomation au 100 piede de profendeur e. 29 piede. arrière une distance de 44 1/2 pirds, plus en moins commune à ce lot et an iot comiga No 18 (1 1/2 pied de laquelle ailée commune appartient à eo lot Ne 19). Loné au taux de 2192 par an

partient A eo lot Me 19). Loné au teux de \$193 par an.

B° Le costage écuble en bois à un étage Nos.

1934 et 1936 rue Chippewa, conteueut 4.

lot de terre en ésigné par le N° 18 contieu au let No 17 et me-urant d'après le dit plan 31 plede. Il pouce de face à la luc Chippewa 32 plede 1 1 pouce et a lignes de lurgeur dans le fond, sur 110 plede et 1 pouce de profondeur, en embje avec i usage d'une allée de chaque côté du dit lui de 3 ji de de larquer et a étendant en arrière nue distance de 44 112 piede plus on moins (1 112 piede de dacume desdites allées communes aptartement à ce lot). Loué au taux de \$192 par an.

10° Le cottege deuble en bois à un étage. Mos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citeure de chaque cété. Le lot de terre est désagué par le No 17, cen tign au laux aux aux 10 % 16 en mestrant d'après ledit vian 38 piede et 7 lignes de face a la rue Chippewa, d2 pirde 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 piede et 1 pouce, ensemble avec l'ansage d'une allée commune de la rement

ale ingeut anns is rong sur une protonces; de 110 puede et l'peues, consemble avec l'anage d'une allée commune de 3 pieds de largeuret s'étendant en arrière une distance de 44 l'2 pieds, plus ou moins, sur chaque côts dudit lot [1 l'2 pied de laquelle allée commune appar-tenanta ee lot]. Leué au taux de \$192 par 11° Le cottage doub e en bols à un étage

11° Le cottage doub e en bois à un étage Nos 1942 et 1944 res Chippewa, à l'encoigaure N. E. de la rue Standré, contenant 3 drambrés, cabinet et citerne de chaque cé é. Le lot de terre est dérigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et Standré, et mesurant d'après le dit plan 2½ pieds, it pouces et 5 lignes de face a la rue Chippewa, 30 pieds, 3 pences et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds l pouce de profendeur et façade à la rue Standré, unsemble avec l'usegegdune allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, illus ou moins, {1 1/2 pied de laquelle dite allée appartemants ce oct, commune andit lot et au let centre Re tance de la quelle dite allée apparienant à ce lot. commune andit lot et au let ceutigu Me 17]. Loué au teux de #122 par an.

Trotalemement — 10 ce mains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et anséliors unes qui sy trouvent située dans l'îlet No 71, compris ennes les rues. St. André. Ch.ppawa. Annonéistion et Ste. Mary, désignés par les Mos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par II. W. Ryaelde, ingénieur sivil et voyer, labé le 10 mai 1940, décrite comme suit et es répétés séparément.

1º Les lets 9 et 10 sent contigne et mess rent d'après ledit plas chacha 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St. André, la même largeur sur la ligne du foot aur une protondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes paralicles. Le lots No 9 formant l'en conguner des rues St André et Chippewa.

2º Le let No 11 mesurant 30 pieds 8 peu

congaure des racs St André et Chippews.

2º Le let No 11 mesurant 30 pieds 8 peu ces et 6 lignes de face à la rus Chippewa et et lignes de face à la rus Chippewa et 6 lignes de distance de l'anceignare des rocs Chippewa et 81 André) 28 p eds 11 peuces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur noe profondeur de 131 pieds 10 peuces et 6 lignes sur la ligne de divis en du 10 No 12 et ane profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne de divis en du 10 No 12 et ane profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne de divis en du 10 No 12 et 13 sont contigue et mesatiant d'après ledit plan chacan 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fend, su les profondeure suivantee, à saveir: Le let No 12 sune profendeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du let No 1 in the protestar to 13 ploads to pode set of tignes our la ligne de division du let Nu 1 et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du let No 13. Le lot No 13 a une prefundeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposés. pouces sur la ligue opporés.

3º Le cottage double en bois à un étage Vos
712 es 716 rue Ste Marie, retiré de a banquette et conténant 4 chambres, cabinet e;
uterne de chaque coté. Le let deterre est dé
signe par le No 15 et meaurant d'aprés iedit
plau 36 pieds b pouces et 5 ligues de face a
la rue Sae Marie, la méme largeur sur la rigada fond sur une prétondeur de 1.7 p. ade 10
pouces et o ligues entre lignes éga es et pa
ralicles. Lous au taux de \$16 par an
4º Le cettage double en bois a un etage Nos
720 et 726 de 56; Marie, contenant 3 cham
bres, cabinet et citerne de chaque cété. Les of
de terre sat désigné par le No 16 et in seurand'aptér jedit plan 31 pieds 11 ponoce et 5
lignes de fac, alarue ôte Marie, la méme la
geur sur la ligue du fond sur une profendeur inguer de lac. alla l'un rote marie, la meme la li geur sur la ligue du fond sur une profondeur entre ligues égales es paralléles de 127 pieds. 10 pouces et 6 ligues, casemble avec les duit à l'unage d'une allés de 3 pie le de largeur es s'étendant en arrière de la rue ête Marie a une

distance de 35 p.eds, pius ou moins commu

taux de \$192 par an. 5° Le cottage double en bois à un étage. Nos 730 et 732 me 516-Marie, contenant o chambres, cabinet es citerne de chaque côté. Le lot de torre est désigné par le Ne 17 et meanrant d'après lecit plan 31 pleda 11 pou ces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commengent à un point de 53 pieda 11 pou ces et 3 lignes de distance de l'enceignare des rues Ste Marie et Aunonomation), la même des cross et 3 lignes de distance de l'enceignare. des rose Ste marie et Annondiation; la même largeurs aux la ligne du faut, eur mor profon-deur entre lignos, égales et paralléies de 127 pieds 10 pauces et 6 lignos encemble aves l'masge d'une allei de 3 pieds de largeur, faisant face à la rue ête Marie et s'étendagt en raisant face at a full ste marie et a stendagt en arrière nne distince de 35 piede, plus on moias, commune à ce lot et au lot contign No 16 (1 1/2 piede de ladite altée commune appar tenant a ce lot). Loué au tanx de \$192 par an. 6° Le cottage double en bois a un étage. Nos 1918 et 1922 rue Annouciation, contenos 1916 et 1922 fue Ambolication, conte-nant 3 chambres, rebinet et citeins de chaque có é, et sur le cété inférieur une grande su-trée pour wagens. Le lot de terre est dés gaé par le No 18 et mesure d'après lestit plas 45 pieds 1 peuce et 3 ligues de sace à la rue anpleas I peace et 3 lignes de lace à la rie an-neuclaite à (commesçant à un point 127 piets 10 pouces et 6 lignes de l'euseignare des rac-Annonesation et Ste Marie) 49 piets 10 pouces de largeur eur la ligne du fond au une prefendent de 127 piets 10 pouces et s lignes aur la ligne de cèté la plus prés de la lignes sur la ligne de cêté la plus près se la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 poscos et 3 lignes aux la ligne de division du let No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en airière de la rue Annomiation, use distance de 42 pieds plus en moias, cemmune à ce lot et au lot sontiga No. 19 (1 1/2 pied de la marie de de de la rue laquelle allée e immuse appartenant à se lot) Loue au taux de \$204 par as.

7º Le cottage deable en bois à un étage Nos 1924 et 1946 rue Asnonciation cente nant 3 chambres, cabinet et citerae de chaque côté. Le let de terre est designé par le No 19 ot meanrant 34 pieds, I pence at 2 light a de of meanrant 34 piede, i peuco et 2 iign a de face à la rue Annouciation (commençant aun paint 127 piede, 10 pouces et 6 iignes de distance de l'escrigaure des rues Anneacia-tion et St André, 34 piede 7 pouces de iar-geur aur la ligne du fond, 147 piede, 11 pouces et 3 lignes de profondeur aur la ligne le contrat de la commence de la la plus près de la rue Ste Marie, le séparant du let Nols 127 piede. Il peuces et 7 fignes de prefectaur sar la ligne opposée la plus près de la rue St André, ena invicaveo le droit d'usage a une aliée de 3 pieds de largeur s'étaudant en arrière de la rue Annoheisatiou une desause de 42 pieds, plus ou meins, commune a ce ot et au let comigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle aliée commune appartenant à ce lui). Lené au taux de \$192 par au.

Quatrièmement—Sept certains lets de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y treuvent aitués dans le Quatrième District de ceite ville dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippews. Et Anne, 5te Marie et Annoucianteu, désignés par les lettres A. B. C. D. E. F et d. aur le dernier plan ci desses mentionné de subd visiog par H. W. W. Keynelds, ingénieur civil et veyer, meaurant et devant être vendus comme esit, à anveit.

1° Les lots A. N C et D. sont septique et · inble avec le droit d'usage u'une aliée de l devant être vendus comme esit, à saveir.

1º Les lots A, H C et D, sont centique et meurans d'après le dit pian chaque 31 pieds.

11 peuces et 6 lignes de face à la rue Chippe-wa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profe deur de 91 pieds. 2º peuce-entre lignes égales et parailèles, 1º lot. A. formant l'onreignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2º Le cottage residence en bois à un étage avre mansarde. No 711 rue. St André, retiré de la banquette, contenant gaieries. 8 chambers. bres, 2 cabinets, citerus, etc. Auest la rési-dence en bois à deux étages cortign et y att-nant. No 713 rue 5t Audré, coatenant vostibules, 4 ch unbres et d'autres chambres dana les dépendances, et c:lerne.

Le terrain est de igné par la lettre E, et menure d'après ledit p:an 71 joinés 10 pences et 6 lignes de face à la rue 5t André (commençant à un point 60 piede et 4 lignes de distance de l'eccoignare des rues 5t André et Chippewa), la même en largenr sur la ligne du fond aur une profondeur de 127 pieds 10 ponces et 6 lignes entre lignes égales et paponces et 6 lignes entre lignes égales et paralèliés.

3º Deux certains lots de terre extra grands désignés par les fettres F et G. Le ot F me aurant d'après ledit pran 30 pe des et 2 lignes de face à la me 8t andré. 30 piets de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pences et 6 lignes de pro ondeur sur la ligne de côté la plus prés de la rue Chippewa et me profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée e séparant du lot G. Le lot G est coutigit audit lot F, et measurant d'après ledit pian 30 pieds et 2

lot G. Le lot G est contigit audit lot F, et meserant d'après ledir plan 30 pieds et 2 l'ignes de face à la rue St André (commançant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignare des rues St André al Anuenciation) 30 pieds de lergeur aur la ligne du Jond en ure prefendeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du c: F et une profendeur de 212 nieds 2 sences et 6 lieues sur la lignedur de 212 nieds 2 sences et 6 lieues sur la lignedur de 212

1/18**Ict de cotte ville designé comme lot. No 2 'ans l'ilet corné par les tues Jeséphins, Tehoupttoules (ansiernement Esuveile Levée), et Rousseau et l'avenus Jackson, (anciennement run Jackson). Ledit let mesurant 30 pieds 9 poces et 2 lignes de face à la rue Joséphins entre les rues l'elemènat en resondeur las et Rousseau et a'étendant en Précondeurentre lignes parafiétes 159 pie le 10 pouces et 2 lignes, comine it est démonté au un plac de C. F. Zimple, voyer, 1850 mars 1833 et annexé à un transfers fat par les syadies de St Fort Dassuan, en faveur de L. ceives, pardevant Leuis Ferand, ancien netaire eu cette ville, le « juillet 1833 Teutes es propriétés or-dessus sout dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans octte classe qui pais le plus sur les montants placés. Le potit espitaliste t-euvers intitut l'ess ntiel désirable. Les lots à bâtur sont parmi les quelquas-uns qui rescent et paisrent soit comme placement (n spécu a-mon.

ponces de largeur dans le fond. Loué au taux de \$144 par an: Sixtéamement -Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorant ins qui s'y tro ivent, étant une bâtisses a denz étages un bols No 430 rue Joséphine, ettqu dess le Quatrième

l'istrict de cutte ville designé

VENTES A L'ENCAN.

Termes et Conditions.—Un tiere on pins comptant à l'ept en des acquéreurs, le balance en un cé-tit de l'eu I et 2 ans pour des biliets si écialement garantis par hyp-thé que et jien de vendeur, pertant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adindication jusqu'au passement fioal: 5-peur cent hougraires d'avocat eu cas de procés pour forcer la cellection des bilets, Les amélorations devant être-conyerrées as surées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de verte devant contenir toutes les clauses usuelles et contenières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes daes és engliches en 1903 and assumer les taxes daes és engliches en 1903 and assumer les taxes daes és engliches en da hau sera requis des acquéreurs au moment de la veute.

le la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais er acquéreurs.

J. B. Rosser, avo at pour le pisign nt.

Jus. Brew ir, avo at pour les et feu teurs.

19 av. 11/26 ... wai 3 10 17 26 28

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE. COTTAGE SIMPLE. No 2031 RUE ORLEANS, entre les rues Prieur et Johnson,
borné par la rue Ste Anné.
Dans la succession de Mary Ward, veuve de
Jean Cassague.
No 70,251 — tour Civile de District, Pareisses
d'Orléans, Division C.

EN FITZPATRICK & LAMBERT—W.

H. Pitspatrick, sneauteur— bureau No
824 rue Commune—MARDI.le 26 ms: 1903,
a midi, à laiBourse des Propriétés Foncières, No
311 rue Baronne, la sera vendu conformément
à un erdre de l'Hue-John St.Pani, juge de
la Cour Civile de District pour la paroisse
d'Orléans, Division C. rendu et signé en souronverte le 20 avril 1913, pour le compte de
l'affaire el dessus instalée et numéretée, la
propriété ci-après décrite, à savoir
l'u lot de ter e ensemble avec les bâtisses
et les amélierations qui s'y trouvent, aituese
cans le Deuxième District de cette 'villa, dasigne par le No 3 de l'ilet 21 borné par les rues
Orléans, Ste anné, risaur et Johnson, sur an
plan No 142 parmi les régistres de Theo,
Guyel, ancieu notaire, lequel lot mesure en
mesure américaine 25 pisda 2 ponces et 6
lignes de fa ca la rue Orléans, sur 75 pieds
de profondeur de chaque, ligne de côté et 26
piede 9 pouces et 6 lignes es largeur dans le
fouit. Les amélierations consistaut en un
cottage simple, contenant 2 chambiers, et dépendance dans le fond contenant une grande
chambre. COTTAGE SIMPLE, No 2031 RUE OR-LEANS, entre les rues Prieur et Johnson

Cecditions -- Un tiera ou plas comptant en a en des billets de l'acquéreur payables en un el deux ana de la date de l'adicidication, avec 7 pour ceus d'intérêt par au de la date avec / pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'an pairement garantis pur l'appoinéque et privilège de vendeur sur ladits propriété. Les taxes de 19'8 devant être assumées par l'asquérent au desans et en plus du prix de l'adjudication: l'acte de vente devant content la cause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès le transfert d'assurance, etc.

10 pour cent de dépui devant être fait au me-ment de la vente. Laite de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant F. J. Dievione, notaire, aux fra a de l'acquerent. 24 av -24 25 26-mai 3 10 17 24 25

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Alger, dans le Cinquième. District de cette A Alger, dans le Cinquième District de cetter Vi'le.

Vi'le.

Succession de M'chael J. Barrett, No 69.795.

EDAK JACOB A. REINACH, espanteur—

E. Bureau No 636 Allée Commercia e
JEUDI, le 7 msi 1903, a midi, a la
Beurse das Prepriétés Fondères, en versu
d'un erdre de l'Hom. Frad. D King, jugde la Cour Civile de District pour la parvisee
d'Oriesna, livisiona B. daté et signé
le 2 av li 1904, pour le

compte de la succession de Michael
J. Barrett, il sera vendu à l'enchère publique:

que:

19 Deux certains lots de terreensemble avec bous les droits, voies et dépendances aiués dans le fanhourg Duvergé, cinquième district de cette ville, sur la rive droite in deuve, désignés comme lots reur et divide et les Novingt deux (22), misistement Noelx compris vingt deux (22), maistenant Nostx comprisentre les rues Bouny. Alix et Powdel et l'aven le l'elican, autrafois rue l'eler meurant chacun trente piede de face à l'avenue Pelican sur cent vingt piede de profundear entre lignes paral éles, le lot No dix formant l'eucos gnute de la ene Bouny et de l'avenue Pelican, Lesdits lets forent acquis par actat le 7 sont 1875 livre 104, folio 804.

2º Trois certains lets de terre ensemble avec tens les droits, veice et privièges, située dans le cinquième district de cette vide, déel gnés comme lets Nos trois, quatre et cinq de gnés comme lete Nos trois, quatre et cinq de l'îlet No cent soixante dix nenf. lequel est compris enve les rues Newton, Diala, taure-fois Decatur; Belleville, autrefois Chestunt es Vallette. Les lots Nue trois et quatre mean-surant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Bel eville jautrefois Cheatnat sur une profondeur de cent vingt piede cha-eun; le lot No cinq a la mêne façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieda dix pouces et avilignes. Acquis par achat le 15 janvier 1853. Livre 116 folio-gue.

schat le 15 janvier 1883. Livre 116 folie 698.

3º Daux certains lots de terre avec tousles droits voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans liet No cent
quatre vingt onze, lequel est compris entre les
rues De Armas, Dians, (attrefeis Decatur). Elmire et Belleville, (autrefeis Chest.u.). Les
dits lets sont désigaés par les Nos d'x sept et
dix hait et mesorant chacun treste deux
pieds treis ponc s'deface à la rue Elmire aur
une profendeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes perallè es. Las dis une professeur de cent cinquante pieda cha-cun, le tout entre lignes p-raliè es. Les dite lots firent sequis par l'acquéreur le 15 janvier 1983, filvre 116, foljo 698.

4. vix certains lots de terra avec tous les droits, voles, privilèges et avantages à cein appartenant ou en devendant attaés dans lé Cinquème District de cette ville, dans l'éjet

numero cent seixante et re. berné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les race Homer et Newton: lessite lots sont désignés var les numéros ciou, six, sent, huit, neuf et dix leadits lets ornq, six, sept. buit et neuf meurantchacantrente deux piede treis pouces de face à l'avenue Atlautique sur cent vingi tras pieds buit pouces de prefendent, is lut numéro dix formant, l'encoignure de l'avenne atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pleds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vinet trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue sewten, en ve lignes parailéles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, givre 137, folio

363.

Oudditions.-Un t'ers ou plus comptant et la balance en un et deux aus avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garant-a par lessits lieus et privilèges de vendeur, les naxes de l'année 1903 devant être a sumées par lesacquereure, Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acupérents acquereurs, devant faire an dépôt de 20 pour cont pour lier la vente.

N. B. An même endroit et à la mê pe date, pe vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré; consistant en menbles et instal ation de buyelte appartenant à la saccession.

Conditions—Comptant.
Wm H reymour, avocat, 612 rue Iberville.
5 av=5 12 19 26 à date.